

Nantes, le 29 mars 2018

PRECISIONS SUR LE CFA DES VILLES DE LA MAYENNE

La Région souhaite apporter des précisions suite à l'article paru sur Ouestfrance.fr le 28 mars 2018, sur la situation du CFA des Villes de la Mayenne. En aucun cas, la Région ne souhaite supprimer les formations dispensées sur les sites de l'apprentissage en Mayenne, puisque l'offre de formation en sera maintenue voire améliorée.

La Région est très attachée au maintien d'une offre de proximité par apprentissage. La réflexion conduite depuis plusieurs mois avec l'ensemble des acteurs de l'apprentissage en Mayenne doit aboutir à une gouvernance plus adaptée et plus pérenne au regard des enjeux de la réforme à venir.

Par ailleurs, la Région a maintenu un niveau de financement élevé du CFA (3 450 000 € voté à la CP du 16 février dernier) et s'engage à accompagner la transition liée à la nécessaire évolution de la structuration de l'offre de formation par apprentissage de la Mayenne.

CONTACT PRESSE

Gwenola Cariou Huet : gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr -02 28 20 60 65 – 06 82 80 18 92